



## Courrier de contestation

Par **fantomette68**, le **28/11/2013** à **13:06**

J'ai souscrit une assurance emprunteur lors du prêt de ma maison, celle-ci m'a couverte pendant mon CLD, soit 1096 jours. Depuis septembre 2013, je suis en retraite pour invalidité (je suis fonctionnaire)

Après avoir notifié à l'assurance mon invalidité; on m'a convoqué pour une expertise médicale et ce jour je reçois une réponse négative pour l'indemnisation, le médecin de l'assurance (qui m'a vu que 10mn) déclare à 100 % mon incapacité professionnelle, et mon incapacité fonctionnelle que à 10%.

Je ne compte pas en rester là, je cherche un modèle de courrier pour contester cette décision et éventuellement demander une contre expertise.

Si une personne est dans la même situation et pourrais me procurer un modèle de lettre, ce serait vraiment sympa.

Merci de votre aide

Par **chaber**, le **28/11/2013** à **19:34**

bonjour

il faudrait connaître les conditions générales de votre contrat concernant l'invalidité.

S'il est prévu invalidité totale et définitive c'est quasiment être grabataire, ce qui ne semble pas être votre cas

Par **alterego**, le **28/11/2013** à **20:55**

Bonjour,

Vous ne comptez pas en rester là, soit. Avant d'envisager quoi que ce soit, prenez connaissance des conditions générales de votre contrat dont vous ferez part à Chaber.

Cette invitation parce que trop d'assurés ignorent leurs contrats ou en interprètent mal les clauses.

Gare aux surprises, les sociétés d'assurances ne définissent pas de la même façon que les organismes sociaux l'invalidité totale.

Cordialement